Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/07/2025 à 13h06
Référence de l'AR : 010-241000405-20250710-02-DE
Affiché le 18/07/2025 ; Certifié exécutoire le 18/07/2025

REGION de BAR AUBE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	02	10 .07	25

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 50
Nombre de conseillers en exercice :..... 50

Date de convocation : 4 juillet 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 04/07/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAS Martine, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BARBIEUX Philippe pouvoir donné à JOBERT Didier, DESCHARMES Michel pouvoir donné à BORDE Philippe, HONERCHICK Romain pouvoir donné à CAILLET Laurence, LEMOINE Pascal pouvoir donné à PETIT Florence, PETIT Pascale pouvoir donné à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, RENARD Régis pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, VAN-RYSEGHEM Isabelle pouvoir donné à DANGIN Anita

Absents : AUBRY Michel, CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, GEOFFROY Mikaël, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Pierre, NOBLOT Christophe, VERVISCH Karine, YOT Olivier, DEROZIERES Jean-Luc, LORIN Thierry, VAIRELLES Mickaël.

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....16
Absents représentés.....0
Votants.....34

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN A LA REALISATION D'ETUDES DE MOBILITE PAR LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE

Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes est devenue en juillet 2021, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. La mobilité demeure un enjeu important pour notre territoire rural afin de pallier les difficultés rencontrées par nos habitants dans leur quotidien.

Ce sujet nouveau a fait l'objet d'opérations isolées

- mise en place de deux stations de vélos en location en libre-service depuis janvier 2025
- Adhésion au dispositif de covoiturage solidaire Atchoum avec un démarrage au 1er septembre 2025
- Projet à venir de mise en place d'un transport à la demande avec un véhicule électrique acquis par la collectivité en 2024.

Pour autant, une approche globale du sujet fait défaut par absence d'ingénierie en la matière. Seule une approche globale du sujet peut impacter et questionner les politiques publiques connexes (aménagement, urbanisme, développement économique, énergie, déplacements scolaires, santé...) et amener vers de meilleures mobilités.

Ainsi, la Communauté de Communauté a-t-elle lancé un marché passé selon la procédure adaptée pour l'élaboration d'un plan de Mobilité Simplifié (PMS) et un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) sur son territoire.

La date limite de réception des offres était fixée au 20 juin 2025.

12 offres ont été reçues.

L'analyse des offres reçues est en cours de réalisation.

CONSIDERANT que la Région Grand Est a la volonté de favoriser un maillage de la mobilité des citoyens.et que l'objectif de ce dispositif est de soutenir la réalisation d'études mobilités transversales et globales par les autorités organisatrices de la mobilité et leurs groupements en proximité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié et d'Un Schéma Directeur des Mobilités Actives à intervenir.

- **SOLLICITE** la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la réalisation d'études de mobilités à hauteur de 70 % du reste à charge de l'étude dans la limite de 50 000 € incluant :

  - Un taux d'intervention de 50 %
  - Une bonification de 10 % pour étude concluant à un Plan de Mobilité Simplifié
  - Une bonification de 10 % pour étude portée par un territoire de nature rurale autonome

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces s'y rapportant pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié et d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président